

Les élus se sont réunis le 22 février 2024 en séance ordinaire (27 votants) et le 9 avril 2024 en séance ordinaire (27 votants). Parmi les points à l'ordre du jour :

- > Budget 2024
- > Subventions aux associations au titre de l'année 2024
- > Signature du Contrat de Ville
- > Demandes de subvention pour l'aménagement de l'avenue des Martyrs de la Résistance
- > Demande de subvention DETR 2024 – Travaux d'éclairage public rue Voltaire
- > Adhésion au Service Énergie Collectivité – SM Scot Grand Douaisis
- > Demande de subvention au titre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération (ASRDA)
- > Zones d'accélération des énergies renouvelables

1. Budget 2024

Pour la deuxième année consécutive, la proposition du maire est de ne pas augmenter les impôts.

Il souhaite poursuivre une gestion prudente afin de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement et de permettre une politique d'investissements importante.

LES DONNÉES CLÉS DU BUDGET

• Perspectives pour 2024

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel devraient connaître une légère hausse par rapport à 2023 : prise en compte de la revalorisation du point d'indice sur une année complète et revalorisation d'un point du taux de cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

En 2024, bien que l'objectif de la ville reste de continuer la chasse au gaspillage sur les postes

énergies, ces dépenses devraient continuer d'augmenter. En effet, l'inflation attendue cette année sera encore en progression tout comme la revalorisation des contrats de prestations, d'achat de gaz ou d'électricité.

La ville poursuivra sa contribution au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée (SICAIE) et son action au conseil en énergie partagée.

La ville maintiendra les contributions versées aux associations sur les bases de calcul appliquées ces dernières années.

Ces versements resteront conditionnés au nombre d'adhérents habitant Roost-Warendin.



Le quartier de Belleforière

Les dépenses d'investissement

Les différents projets aujourd'hui prévus sont les suivants :

- Solde de la construction d'une salle d'évolution sportive au groupe scolaire Roger Salengro
- Révision générale du PLU
- Renforcement du réseau de vidéoprotection
- Toiture de la mairie
- Travaux de conformité salle des fêtes - sécurité incendie
- Aménagement avenue des Martyrs de la Résistance - projet cabinet médical
- Enfouissement des réseaux secs et réfection du tapis rue Voltaire
- Curage et aménagement des fossés
- Rénovation maison de quartier
- Réhabilitation de l'école de Belleforière
- Cour de l'école de Belleforière
- Cour de l'école du Centre (bâtiment C)
- ERBM : cadre de vie et étude paysagiste

Engagements pluriannuels :

- Construction des halles couvertes
- Déploiement du contrôle d'accès sur les bâtiments municipaux
- Réfection de voiries
- Rénovation de l'éclairage public
- Contribution à l'aide à la rénovation des logements Maisons et Cités et SIA dans le cadre de l'ERBM
- Programme de mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées
- Poursuite des acquisitions des habitats dégradés dans l'optique d'un renouvellement urbain

VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Après délibération, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 5 978 933,25 €
- Section d'investissement : 6 238 120,46 €

Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la part dédiée à l'investissement reste encore cette année importante pour continuer à développer notre ville.

**23 POUR 4 ABSTENTIONS
LORS DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2024**



Salle d'évolution sportive du groupe scolaire Roger Salengro

2. Subventions aux associations au titre de l'année 2024

La ville continue de soutenir les associations présentes sur le territoire communal. Elle leur accorde une **subvention globale de 98 518 €** (hors CCAS). La subvention du CCAS est de 90 000 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2024**

3. Signature du Contrat de Ville

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le quartier de Belleforière est défini comme **quartier prioritaire** de la ville. Il est donc directement concerné par ce dispositif.

La Municipalité propose les actions suivantes concernant :

- l'école : moderniser les équipements, ateliers contes et lecture, ateliers parentalité (numérique, suivi scolaire...);
- l'habitat : rénovation de l'habitat, amélioration du cadre de vie, accessibilité, sécurisation, entretien et convivialité des espaces ;
- les habitants : animations du quartier, moments festifs, soutien aux personnes âgées pour les accompagner dans le vieillissement (ateliers numériques).



L'école de Belleforière

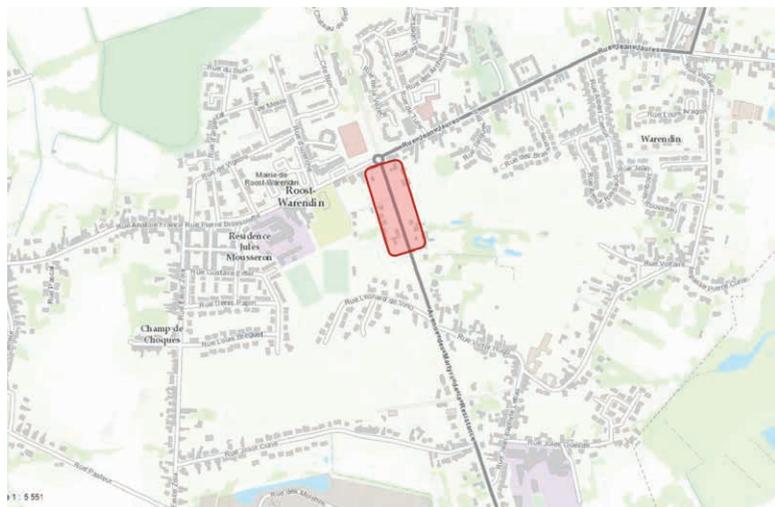
Un Contrat de Ville 2024-2030 coordonné par Douaisis Agglo sera signé par Monsieur le Maire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2024**

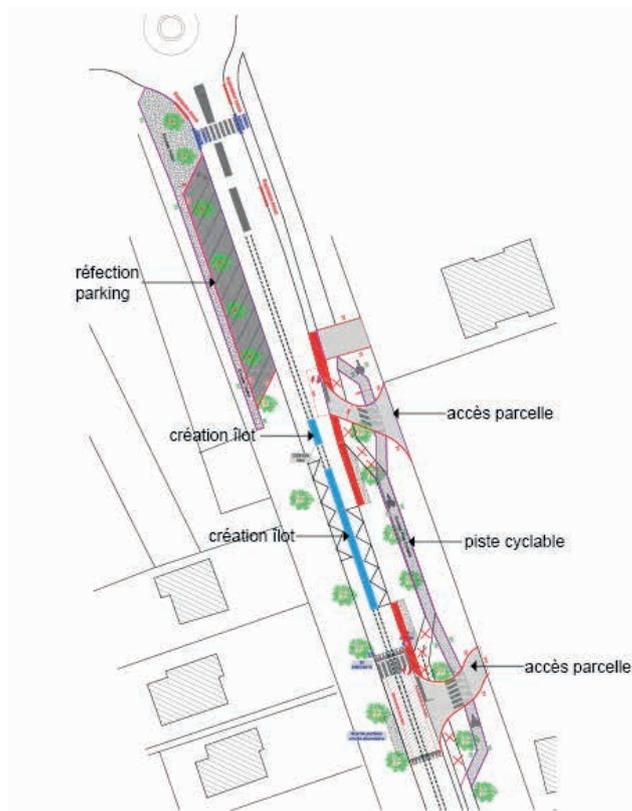
4. Demandes de subvention pour l'aménagement de l'avenue des Martyrs de la Résistance

Dans le cadre du réaménagement d'un tronçon de la route départementale RD 58 (avenue des Martyrs de la Résistance), la ville va créer un parking, sécuriser la piste cyclable en redessinant son tracé afin de protéger les usagers et créer un plateau et un îlot protégeant les véhicules souhaitant se rendre vers le nouveau cabinet médical. À cet effet, des dossiers de demande de subvention seront déposés auprès du Département du Nord.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2024**



Localisation de la zone du projet



Aménagement avenue des Martyrs de la Résistance

5. Demande de subvention DETR 2024 Travaux d'éclairage public rue Voltaire

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux et de la rénovation de l'éclairage public rue Voltaire, des travaux sont programmés en 2024.

Ils concerneront la partie sud de cette rue allant du square Achille Danay à la rue Jean-Baptiste Lebas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2024

6. Adhésion au Service Énergie Collectivité – SM Scot Grand Douaisis

La commune profite du Service Énergie Collectivité du SCoT Grand Douaisis depuis 2011.

Ce service accompagne la collectivité dans sa stratégie d'amélioration du patrimoine, dans les problématiques énergétiques et dans les démarches à entreprendre auprès des partenaires.

Afin de poursuivre ce travail sur le long terme, la ville renouvelle son adhésion à ce service pour la période 2024-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2024

7. Demande de subvention au titre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération (ASRDA)

Dans le cadre de la mise en sécurité de passages piétons le long de la route départementale RD 58 (rue Ferrer et avenue des Martyrs de la Résistance), la ville souhaite revoir le marquage au sol des traversées piétonnes et leur éclairage public. À ce titre, le Département du Nord propose des subventions pour accompagner les communes dans ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

8. Zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi accélération de la production des énergies renouvelables demande aux communes d'élaborer, d'ici le 31 mars 2024, des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire, des

zones repérées pour y développer des énergies renouvelables.

La commune a repéré des zones potentiellement retenues pour l'énergie photovoltaïque et pour la géothermie. Une cartographie a été réalisée dans ce but.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2024



Panneaux photovoltaïques



Géothermie